

VENTE (HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR à partir du 01/10/2017)

(ET HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

→ Dues uniquement à la signature de l'acte authentique

<i>Prix Net Vendeur</i>	<i>Honoraires</i>
De 0 à 50 000 €	FORFAIT : 4 900 €
De 50 001 à 150 000 €	FORFAIT : 5 900 €
De 150 001 à 510 000 €	3,9 %
Au-delà de 510 001 €	FORFAIT : 20 000 €

HONORAIRES DE LOCATION (prix au m² de surface habitable)

→ Locaux d'habitation nu, meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) et droit commun

	<i>A La Charge Du Locataire</i>	<i>A La Charge Du Bailleur</i>
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	0.5 mois de loyer HC	0.5 mois de loyer HC
Honoraires d'état des lieux	2.5€ / m ² Plafond : 100€	2.5€ / m ² Plafond : 100€
Honoraires d'entremise et négociation (à la charge seule du bailleur)		90€

* Sans recherche de locataire, remise de 50% sur les honoraires

🔑 **Locaux Professionnels et commerciaux** : 20 % TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes à la charge du preneur

🔑 **Box et places de stationnement** : 75€ TTC à la charge du locataire + 75€ TTC à la charge du bailleur

HONORAIRES DE GESTION

OFFRE DE BASE (Gestion financière, Gestion Administrative et Fiscale, Gestion Technique)	5 % TTC de l'encaissement (loyers et charges comprises)
OPTION 1 (GLI, Protection Juridique)	3.20 % TTC du quittancement (loyers et charges comprises)
OPTION 2 (GLI, Dégradations Immobilières, Protection Juridique, Inoccupation + Vacances Locatives)	5.30 % TTC du quittancement (loyers et charges comprises)

* TVA au taux en vigueur, taux dégressifs consultables en agence en fonction du nombre de lots